



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### déclarations

Question écrite n° 121324

#### Texte de la question

M. François Dosé attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les difficultés que rencontrent les propriétaires d'immeubles pour remplir la déclaration 2072 concernant les revenus des SCI des personnes physiques pour le 28 février. En effet, les documents ne sont mis à leur disposition que fin mars. Il lui demande donc s'il ne serait pas plus simple de faire coïncider la date de transmission de cette déclaration 2072 avec la date de dépôt de la déclaration du revenu des personnes physiques puisqu'il s'agit d'une déclaration commune.

#### Texte de la réponse

Les sociétés immobilières, composées de personnes physiques et/ou de personnes morales, sont tenues de remettre avant le 1er mars de chaque année au service des impôts des entreprises du lieu de leur principal établissement une déclaration de résultats n° 2072, conformément aux dispositions de l'article 46 C de l'annexe III au code général des impôts. Pour tenir compte des besoins des usagers, la date limite de souscription de cette déclaration a été reportée au 30 mars 2007. Ce report d'un mois est identique à celui qui avait été accordé en 2005 et 2006. Les usagers disposent ainsi de sept semaines, à compter de la réception de l'imprimé envoyé par l'administration, pour respecter leurs obligations déclaratives. Une étude est actuellement menée par la direction générale des impôts avec des représentants des propriétaires dans le but de définir un calendrier de dépôt des déclarations n° 2072 pour 2008 le plus adapté possible aux besoins et aux contraintes des bailleurs, particuliers ou personnes morales, des professionnels et de l'État.

#### Données clés

**Auteur :** [M. François Dosé](#)

**Circonscription :** Meuse (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 121324

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget et réforme de l'Etat

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2007, page 3056

**Réponse publiée le :** 8 mai 2007, page 4272